

Gender discrimination and health systems

Discrimination fondée sur le genre et systèmes de santé



Gender discrimination and health systems

Gender has an enormous impact on health, as much as age or socio-economic differences. The need for a better understanding of this issue was the subject of an owninitiative report on gender discrimination and the health system adopted on 14 July by Parliament's Women's Rights Committee. The report, drafted by Eva-Britt SVENSSON (GUE/NGL, SE), was adopted by 21 votes to 2, with 5 abstentions.

A key step is to make health sector workers aware of the role of gender in determining the individual's health. This means including education on gender disparities in the training of healthcare staff. Knowledge of support techniques is essential to help female victims of violence. The committee also wants EU policies and programmes to give priority to preventing female genital mutilation and prosecuting the perpetrators.

All publicly funded health services should provide good healthcare and social security services on equal terms, say MEPs. However, the rapporteur points out that this is not always the case, citing a study from a Stockholm hospital which shows that if women received the same care as men, the resources spent on women's treatment would increase by 61%. Or if women's standard of treatment were the norm, a saving of 33 % would be made.

The report urges improved measures to fight breast cancer.

Comprehensive screening programmes in accordance with EU guidelines exist in only nine Member States (Belgium, Finland, France, Spain, Luxembourg, the Netherlands, Sweden, Hungary and the United Kingdom).

The Women's Committee wants the other Member States to make mammography screening at two-yearly intervals available to all women aged 50-69. Regular screening can reduce breast cancer mortality by up to 35% among women in this age group.

Lastly, the report calls for research into different areas relating to gender and health and the use of gender-disaggregated statistics and data in all health and medical services. It also stresses the importance of developing the gender perspective in health strategies on national and European level.

This report was among those highlighted yesterday by the UK Minister for Women and Equality, Meg MUNN, in her appearance before the committee. The UK presidency will be holding an event, Tackling Health Inequalities, which will look at some of the issues raised in the report.

14.7.2005 Committee on Women's Rights and Gender Equality

Discrimination fondée sur le genre et systèmes de santé

Le fait d'être un homme ou une femme peut avoir des répercussions énormes sur le plan de la santé, aussi importantes que l'âge ou les différences socio-économiques. La nécessité de mieux comprendre cette question a fait l'objet d'un rapport d'initiative sur la discrimination du genre et les systèmes de santé qui a été adopté le 14 juillet par la commission des Droits de la femme du Parlement européen.

Elaboré par Mme Eva-Britt SVENSSON (GUE/NGL, SE), il a été adopté par 21 voix pour, 2 contre et 5 abstentions.

Une démarche essentielle est de sensibiliser les professionnels de la santé sur l'importance du genre pour définir l'état de santé d'une personne. Il s'agirait ainsi d'inclure dans la formation du personnel médical un volet concernant les disparités entre hommes et femmes. La connaissance des techniques de soutien, par exemple, est essentielle pour soigner les femmes victimes de violences. La commission parlementaire propose en outre que les politiques et programmes communautaires donnent priorité à la prévention des mutilations génitales des jeunes filles et à la poursuite pénale de ceux qui les pratiquent.

De l'avis des députés, tous les services publics de santé devraient garantir des soins de santé et une sécurité sociale de qualité sans aucune discrimination. Cependant, le rapporteur fait observer que ce n'est pas toujours le cas. Elle se réfère notamment à une étude réalisée par un hôpital de Stockholm qui révèle que si les femmes bénéficiaient du même niveau de traitement que les hommes, les ressources qui leur seraient consacrées augmenteraient de 61 %. Si le niveau de traitements dont bénéficient les femmes étaient la norme, les coûts diminueraient de 33 %.

Le rapport préconise également plus de mesures pour combattre le cancer du sein. Neuf Etats membres (Belgique, Finlande, France, Espagne, Luxembourg, les Pays-Bas, la Suède, la Hongrie et le Royaume-Uni) utilisent à grande échelle les mammographies, comme le recommandent les orientations de l'UE. La commission des Droits de la femme invite les autres Etats membres à prévoir pour toutes les femmes âgées de 50 à 69 ans une mammographie tous les deux ans. Une fréquence régulière des mammographies peut réduire la mortalité liée au cancer du sein dans une proportion allant jusqu'à 35 % parmi les femmes de cette catégorie d'âge.

Le rapport invite en outre les Etats membres à utiliser des statistiques et des données différenciées par sexe et les institutions de l'UE à mesurer "au moyen de données standardisées et d'indicateurs communs" les disparités pouvant exister entre hommes et femmes pour tous les soins médicaux et de santé. La proposition de résolution souligne aussi l'importance de développer "une perspective de genre" dans les politiques nationales et européennes de santé.

La ministre britannique pour les droits de la Femme et l'Egalité, Mme Meg MUNN, a cité ce rapport comme faisant partie des priorités du programme de travail de la présidence britannique, lors de sa présentation devant la commission parlementaire. La présidence britannique organisera un séminaire, sur le thème "Combattre les inégalités dans le domaine de la santé", qui abordera plusieurs questions soulevées par ce rapport d'initiative.

Contact Details:

In the chair: Anna ZÁBORSKÁ (EPP-ED, SK)

Procedure: Own-initiative

Plenary vote: September I, Strasbourg

Press enquiries:

Lena Kraft - tel. (32-2) 28 43411

E-mail: femm-press@europarl.eu.int

Président : Anna ZÁBORSKÁ (PPE/DE, SK)

Procédure : initiative

Vote en plénière : septembre I, Strasbourg

Pour plus d'informations :

Lena Kraft - tél. (32-2) 28 43411 ou

E-mail : femm-press@europarl.eu.int

